SEMIS DE PRINTEMPS /

Prévenir et déclarer les dégâts d'oiseaux

epuis quelques années, les attaques d'oiseaux sur les cultures oléagineuses et protéagineuses sont devenues un sujet de préoccupation majeur dans le Gers, en particulier sur le tournesol. Les oiseaux déprédateurs concernés sont surtout les corneilles noires et les, pigeons ramiers et pigeons biset.

L'effarouchement des populations d'oiseaux est un moyen de protéger les cultures même s'il montre toutefois certaines limites. En effet, les oiseaux ont un comportement imprévisible, fréquentent un vaste territoire et ont la capacité de s'adapter rapidement.

Les dispositifs sonores sont soumis à un arrêté de lutte contre le bruit du 31 décembre 2014. Il est vivement conseillé de prévenir la mairie de la (ou des) commune(s) concernée(s), afin que le maire puisse répondre à d'éventuelles interventions de riverains qui s'inquiéteraient de ces bruits. De même, lorsque peu de riverains sont concernés, les prévenir peut éviter toute inquiétude et intervention. Les espèces susceptibles d'occa-

sionner des dégâts peuvent être piégées toute l'année et en tous lieux sous certaines conditions.

Vous pouvez signaler vos dégâts lorsque vous observez la déprédation : une application digitale téléchargeable est disponible. Retrouver en ligne toutes ces informations : https://gers.chambre-agriculture.fr/

L'application est téléchargeable gratuitement sur IOS et Android : https://gers. chambre-agriculture.fr/territoires/gestion-de-lespace/lesdegats-de-gibier/